

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 903****21 décembre 2000****SOMMAIRE**

Andava Holding S.A., Luxembourg .....	43336	FirstMark Communications Europe S.A., Luxembourg	43327
Andava Holding S.A., Luxembourg .....	43336	FirstMark Communications Europe S.A., Luxembourg	43329
Bakel Holding S.A. ....	43299	Florin S.A., Luxembourg .....	43344
Barlep S.A. ....	43300	Forus Holding S.A., Luxembourg .....	43299
Befor S.A.H., Luxembourg .....	43336	Forus Holding S.A., Luxembourg .....	43299
Befor S.A.H., Luxembourg .....	43338	Frelon S.A., Luxembourg .....	43298
Belfort Food S.A. ....	43300	Frelon S.A., Luxembourg .....	43298
Cartrading International, S.à r.l., Luxembourg. ....	43335	Frelon S.A., Luxembourg .....	43298
Chrismar S.A. ....	43301	Frelon S.A., Luxembourg .....	43298
Collins & Aikman Luxembourg S.A., Luxembourg.	43301	G. & C. S.A., Luxembourg.....	43344
Collins & Aikman Luxembourg S.A., Luxembourg.	43301	Gestion RTA S.A., Luxembourg .....	43343
Data Enterprises Holding S.A. ....	43303	Gestion RTA S.A., Luxembourg .....	43343
Delta Networks Limited S.A., Luxembourg .....	43309	Greenwich S.A.....	43302
Delta-Galil Luxembourg Ltd, Luxembourg.....	43339	Horizon Holding S.A. , Luxembourg .....	43303
E.G.I., Experts Gombert Internationaux S.A. ....	43304	Horizon Holding S.A., Luxembourg .....	43303
E.M.T.S., S.à r.l., Luxembourg .....	43297	Horizon Holding S.A., Luxembourg .....	43303
Erre Tre S.A., Luxembourg .....	43302	London & Paris Investments Holding S.A.H., Luxembourg.....	43304
Erre Tre S.A., Luxembourg .....	43302	Mavec Holding S.A. ....	43308
Eurofund '91, Sicav, Luxembourg.....	43308	Nestor Dr. Ferdinand, G.m.b.H., Luxembourg ..	43317
Eurofund '91, Sicav, Luxembourg.....	43308	Nestor Dr. Ferdinand, G.m.b.H., Luxembourg ..	43318
EuroSignCard S.A., Luxembourg .....	43331	Onemore S.A., Luxembourg.....	43330
EuroSignCard S.A., Luxembourg.....	43334	Onemore S.A., Luxembourg.....	43331
E-CBFD S.A., Luxembourg.....	43343	Rives de Bercy TE, S.à r.l., Luxembourg .....	43339
Fiduciaire Centrale S.A., Luxembourg .....	43343	Rives de Bercy TE, S.à r.l., Luxembourg .....	43342
Fimon S.A. Holding .....	43302	Sipem S.A.H., Luxembourg.....	43335
Financière de Santa Teresa S.A., Luxembourg. ....	43300	Socamil S.A.H., Luxembourg .....	43335
Financière de Santa Teresa S.A., Luxembourg. ....	43300	Warrington Investment S.A.....	43309
Fintrag S.A.H., Luxembourg.....	43344	Xelva, S.à r.l.....	43308
FirstMark Communications Europe S.A., Luxem- bourg.....	43318		

**E.M.T.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 64.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 21, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour E.M.T.S., S.à r.l.

(42436/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

**FRELON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 51.270.

—  
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2000.

A. Steichen

*Le liquidateur*

(41853/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**FRELON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 51.270.

—  
Le rapport du liquidateur au 29 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2000.

A. Steichen

*Le liquidateur*

(41854/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**FRELON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 51.270.

—  
Le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes de liquidation au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2000.

A. Steichen

*Le liquidateur*

(41855/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**FRELON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 51.270.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue le 30 juin 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation ont été approuvés par l'assemblée;
2. Décharge pleine et entière a été accordée par l'assemblée au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Les actifs nets restants ont été attribués aux associés, à concurrence de leur participation. Concernant les dettes et obligations qui seraient éventuellement à la charge de la société liquidée mais non encore apparentes et/ou définies lors de la clôture définitive de la liquidation, celles-ci seront assurées par les associés à concurrence de leur participation.
4. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme FRELON S.A. a cessé d'exister à partir du 30 juin 2000.
5. L'assemblée décide que les livres comptables et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 400, route d'Esch.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

A. Steichen

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41856/275/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**BAKEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 37.702.

La société F VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., a donné en date du 4 décembre 2000 sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

La société F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., a donné en date du 4 décembre 2000 sa démission en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat.

La société F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., a donné en date du 4 décembre 2000 sa démission en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat.

La société HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., a donné en date du 4 décembre 2000 sa démission en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Le siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer a été dénoncé en date du 4 décembre 2000.

Mamer, le 6 décembre 2000.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69062/695/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

**FORUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 39.488.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour FORUS HOLDING S.A., Société Anonyme

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

(41849/771/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**FORUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 39.488.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2000*

1. Conformément aux propositions du Conseil d'administration, le bénéfice est réparti comme suit:

Bénéfice reporté .....	4.666.985,89 USD
Bénéfice de l'exercice .....	619.321,60 USD
Bénéfice disponible au 31 mars 2000 .....	5.286.307,49 USD
Transfert à la réserve légale .....	- 31.000,00 USD
Bénéfice à reporter .....	5.225.307,49 USD

2. Les administrateurs sortants et rééligibles

Monsieur Alain Mayor,

Monsieur René Küppers,

Monsieur Hans-Peter Jenni,

sont rappelés à leurs fonctions pour un nouveau terme d'un an.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

Le commissaire aux comptes sortant et rééligible, HRT REVISION, S.à r.l., est rappelé à ses fonctions pour une nouvelle période d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour FORUS HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41850/771/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**BARLEP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 11.014.

## EXTRAIT

Les administrateurs, Messieurs Nico Schaeffer, Mathis Hengel et Emile Schneider, ainsi que le commissaire aux comptes, Madame Gerty Marter, ont démissionné avec effet immédiat et le siège social de la société à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69065/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

**BELFORT FOOD S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 51.230.

## EXTRAIT

Les administrateurs, Mesdames Martine Gillardin et Danièle Martin et Monsieur Emile Schneider, ainsi que le commissaire aux comptes, Madame Anita Mertens-Schröder, ont démissionné avec effet immédiat et le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69069/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

**FINANCIERE DE SANTA TERESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 23.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 540, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

FINANCIERE DE SANTA TERESA S.A.

Signature

(42748/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

**FINANCIERE DE SANTA TERESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 23.795.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 juin 2000*

Monsieur Innocenti Federico, Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE DE SANTA TERESA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42749/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

**CHRISMAR S.A., Société Anonyme.****Capital: 1.250.000,- LUF.**

R. C. Luxembourg B 62.837.

## EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat et que Messieurs Carolus Pauwels et Danny Petit ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat. La société WURTH & ASSOCIES S.A. avec siège social à Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69095/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

**COLLINS & AIKMAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.647.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 juillet 2000*

Il résulte du procès-verbal que:

- l'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 1999;
- l'assemblée décide de poursuivre les activités de la société;
- l'assemblée donne décharge aux administrateurs de la société pour la période prenant fin au 31 décembre 1999;
- l'assemblée donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 1999;
- l'assemblée renomme Monsieur Eric Fort, Monsieur Guy Harles et Monsieur Jean-Pierre Winandy directeurs B, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42106/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

**COLLINS & AIKMAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.647.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 juillet 2000*

Il résulte du procès-verbal que:

- l'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 1999 et détermine l'affectation du résultat;
- l'assemblée donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 1999;
- l'assemblée donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 1999;
- l'assemblée accepte la démission de Monsieur J. Michale Stepp comme directeur A, avec effet à partir du 12 mai 2000;
- l'assemblée révoque les pouvoirs bancaires antérieurement accordés à Monsieur J. Michael Stepp, avec effet à partir du 12 mai 2000;
- l'assemblée renomme Monsieur Denis Marak comme directeur A et Monsieur Eric Fort, Monsieur Guy Harles et Monsieur Jean-Pierre Winandy directeurs B, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42107/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

**FIMON S.A. HOLDING, Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 21.057.

—  
EXTRAIT

Les administrateurs, Messieurs Nico Schaeffer et Emile Schneider ainsi que le commissaire aux comptes, Madame Linda Brosius-Sassel, ont démissionné avec effet immédiat et le siège social de la société à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69138/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

---

**GREENWHICH S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 45.098.

—  
EXTRAIT

Les administrateurs, Mesdames Gerty Marter et Gabriele Schneider, ainsi que le commissaire aux comptes, Madame Anita Mertens-Schröder, ont démissionné avec effet immédiat et le siège social de la société à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69168/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

---

**ERRE TRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 55.549.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000, vol. 540, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(41822/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**ERRE TRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 55.549.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 9.30 heures le 20 avril 2000*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Décisions*

I- L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 1999 et décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice 1999, correspondant à 34.184.782,- LUF, après allocation de 5% à la réserve légale;

II- L'assemblée générale accepte le rapport du commissaire aux comptes;

III- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1999; les administrateurs et le commissaire aux comptes sont confirmés dans leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2002.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 10.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000, vol. 540, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41823/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**DATA ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 66.372.

La FIDUCIAIRE DUMMONG-KEMP, établie à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale, dénonce avec effet immédiat le siège de la S.A. DATA ENTERPRISES HOLDING.

Munsbach, le 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69461/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2000.

**HORIZON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.803.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 juin 2000*

L'Assemblée accepte la démission de M. Charles Hamer de son poste d'Administrateur et lui donne entière décharge.

L'Assemblée renouvelle pour une année le mandat du Commissaire sortant, Montbrun Révision, et des Administrateurs MM Joseph Winandy, Yvan Juchem.

L'Assemblée nomme Mme Marie-Paule Weides en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Charles Hamer. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Pour copie conforme

J. Winandy / Y. Juchem

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

(41876/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**HORIZON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.803.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 avril 2000 à 14.30 heures*

Sont présents ou représentés:

- M. Charles Hamer, Administrateur,

- M. Yvan Juchem, Administrateur,

- M. Joseph Winandy, Administrateur,

1. Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Charles Hamer, de son poste d'Administrateur avec effet au 20 avril 2000.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Charles Hamer pour l'intérêt qu'il a porté au développement des affaires de la Société.

2. Le Conseil décide de coopter Madame Marie-Paule Weides en tant qu'Administrateur, qui accepte, en remplacement de Monsieur Charles Hamer, avec effet au 20 avril 2000. Le mandat de Madame Marie-Paule Weides prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Cette cooption sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15.00 heures.

J. Winandy / Y. Juchem / Pour acceptation de son mandat

Administrateur / Administrateur / M.-P. Weides

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

(41877/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**HORIZON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.803.

Les comptes annuels au 2 août 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

(41878/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**E.G.I., EXPERTS GOMBERT INTERNATIONAUX, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 32.635.

EUROFIDUCIAIRE S.A. dépose son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.  
EUROFIDUCIAIRE S.A. dénonce le siège social avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour avis conforme.

EUROFIDUCIAIRE S.A

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(69498/575/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2000.

**LONDON & PARIS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

## STATUTS

L'an deux mille, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société ITALIAN LIFESTYLE PARTNERS L.P., avec siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey, îles Anglo-Normandes,

ici représentée par la société anonyme dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859,

laquelle est ici représentée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg et Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 7 juillet 2000, laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Richard Marck, directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

ici représenté par la société anonyme dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859,

laquelle est ici représentée par Messieurs Lino Berti et Massimo Longoni, préqualifiés,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 juillet 2000,

laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Dénomination – Siège – Durée – Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme holding. Elle existera sous la dénomination de LONDON & PARIS INVESTMENTS HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 juillet 2005, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par un mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégramme, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable que si elle a été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 13.** Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut, pour la tenue de l'assemblée générale, imposer aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction du procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non. Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 16.** Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président, sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

**Art. 17.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 18.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 19.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 20.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mercredi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale annuelle se réunira le troisième mercredi du mois d'avril 2001 à 10.00 heures.

Par exception, les premiers président et vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. La société ITALIAN LIFESTYLE PARTNERS L.P. préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions . . . .	3.099
2. Monsieur Richard Marck, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration – Evaluation – Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à soixante-cinq mille francs (65.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrites, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Lino Berti, employé de banque, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

b) Monsieur Simone Strocchi, employé de banque, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

c) Monsieur Georges Chamagne, employé de banque, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

d) Monsieur Gerd Fricke, employé de banque, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

3. Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2001.

4. La société DELOITTE & TOUCHE, établie à L-8009 Strassen, 3, rue d'Arlon, est désignée comme commissaire aux comptes en charge de la révision des comptes de la société.

5. Le mandat du commissaire aux comptes est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2001.

6. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur-délégué.

7. Le siège de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Berti, M. Longoni, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 10, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 31 juillet 2000.

P. Bettingen.

(41728/202/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**XELVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
R. C. Luxembourg B 52.726.

La FIDUCIAIRE DUMMONG-KEMP, établie à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale, dénonce avec effet immédiat le siège de la S.à r.l. XELVA.

Munsbach, le 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69804/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2000.

---

**MAVEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 17.054.

Statuts publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg le 16 octobre 1979, N° 300.

Messieurs Emile Vogt, Marc Weinand et Pierre Baldauff ont donné leur démission comme Administrateurs de la société, avec effet immédiat.

La FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. a donné sa démission comme Commissaire aux Comptes de la société, avec effet immédiat.

La COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A. a dénoncé la domiciliation à son siège social de la société MAVEC HOLDING S.A., avec effet immédiat.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69950/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2000.

---

**EUROFUND'91, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(41827/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**EUROFUND'91, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.019.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social, le mardi 25 avril 2000*

*Sixième résolution*

«L'Assemblée reçoit la démission de Monsieur Charles Hamer de son poste d'Administrateur ainsi que de la Présidence du Conseil d'Administration de la société.

L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Charles Hamer.

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Mesdames M.-P. Weides et A. de la Vallée Poussin ainsi que de Messieurs Jean-Michel Loehr et Pierre Corbiau pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2001.»

*Septième résolution*

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.»

Pour copie conforme

J.-M. Loehr / P. Corbiau

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41826/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**WARRINGTON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 21.687.

Statuts publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg le 29 mai 1984, N° 189.

Monsieur Aloyse Scherer a donné sa démission comme Commissaire aux Comptes de la société, avec effet immédiat. La COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A. a dénoncé la domiciliation à son siège social de la société WARRINGTON INVESTMENT S.A., avec effet immédiat.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69989/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2000.

**DELTA NETWORKS LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

## STATUTES

In the year two thousand, on the nineteenth of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) DELTA ASSET HOLDINGS LIMITED S.A., a company having its registered office at L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore,

here duly represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in its incorporation deed dated 19th July 2000; and

2) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (Interconsult), having its registered office at L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore,

here duly represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 14th July, 2000, by Mr Federigo Cannizzaro and by Mr Jean-Marc Debaty, directors.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a société anonyme which they form between themselves:

**Art. 1. Name**

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) under the name of DELTA NETWORKS LIMITED S.A. (the «Company»).

**Art. 2. Registered Office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by simple resolution of the board of directors. The address of the registered office may be transferred within the boundaries of Luxembourg City by a simple resolution of the board of directors of the Company.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent and that these developments would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration**

The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 below.

**Art. 4. Object**

The Company shall have as its corporate object the undertaking of all financial transactions, including, directly or indirectly, the taking of participating interests in whatever form, in any enterprises of whatever form, in Luxembourg or abroad, the administration, management, control and development of those interests, the subscription, purchase, transfer, sale and securitisation of debt or equity securities issued by, or other obligations of any kind of, international organisations and institutions, sovereign states, public or private enterprises, as well as by or of other legal entities.

In general, the Company may carry out any commercial or industrial transaction and may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Share capital**

The subscribed share capital is set at Euros 31,250.-, consisting of 3,125 ordinary shares with a par value of Euros 10 each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 below.

**Art. 6. Shares**

The shares shall be in registered form or in bearer form, at the option of the shareholder and within the limits of the 1915 Company Act.

A register of shareholders holding registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

**Art. 7. Transfer of shares**

The transfer of registered shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders, such declaration of transfer to be acted and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of July each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, proxies, convening notices**

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and the conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by the Articles of Incorporation, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Management**

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years.

The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting.

The shareholders shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors**

The board of directors may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the general meetings of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

The board of directors may, from time to time, appoint any officers of the Company, including one or more general managers, any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operations and management of the Company.

Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be but can be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given by the secretary or any director to all directors at least three days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, cable, telegram or telex, of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another director as his proxy. Any director may participate in a meeting of the board of directors by confer-

ence call or similar means of communications equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the numbers of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting or any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

#### **Art. 13. Powers of the Board of Directors**

The board of directors is vested with the broadest powers to determine the corporate policy and to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration within the Company's corporate objects.

The directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by a resolution of the board of directors of the Company.

The board of directors may delegate its powers to conduct the management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company.

#### **Art. 14. Conflict of Interest**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal or opposite interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal or opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of shareholders, which shall have to ratify such transaction.

#### **Art. 15. Indemnification**

The Company shall indemnify any director or officer, his executor and administrator against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Art. 16. Delegation of Powers**

The board of directors may appoint a general manager and, with the authorisation of the general meeting of shareholders, a managing director, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, and to carry out all acts in furtherance of the policy and purpose of the Company.

#### **Art. 17. Authorised Signature**

The Company will be bound, in any circumstances, by the joint signature of any two directors of the Company, by the signature of the managing director or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been duly delegated by the board of directors.

#### **Art. 18. Statutory Auditor**

The operations of the Company, including particularly the keeping of its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by a statutory auditor, or, where requested by the law, an independent external auditor. The statutory auditor shall be elected for a term not exceeding six years.

The statutory auditor will be appointed by the general meeting of shareholders which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

**Art. 19. Accounting year**

The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as it at its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Luxembourg francs or any other currency selected by the board of directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Company Act.

**Art. 21. Dissolution - Liquidation**

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of shareholders deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Amendments**

These Articles of Incorporation may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements referred to in the 1915 Company Act.

**Art. 23. Applicable law**

All matters not expressly governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Company Act.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2000.

The first annual general meeting shall be held in 2001.

*Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

1) DELTA ASSET HOLDINGS LIMITED S.A., prenamed . . . . .	3,124 shares
2) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), prenamed . . . . .	1 share
Total: . . . . .	3,125 shares

The shares have all been paid up to the extent of 100 % by payment in cash, so that the amount of Euros 31,250 is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Statement*

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the 1915 Company Act confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles of Incorporation comply with the provisions of article 27 of the 1915 Company Act.

*Valuation*

For registration purposes, the share capital is valued at one million two hundred and sixty thousand six hundred and twenty-two (1,260,622.-) Luxembourg francs.

*Estimate of Formation Expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to eighty thousand (80,000.-) Luxembourg francs.

*General Meeting of Shareholders*

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

(i) that the number of directors of the Company be set at three;

(ii) that the number of auditors of the Company be set at one;

(iii) that there be appointed as directors:

(a) Mr Jean-Marc Debaty, managing director, residing at L-8030 Strassen, 93, rue du Kiem;

(b) Mr Alexis Kamarowsky, managing director, residing at L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden;

(c) Mr Frecierigo Cannizzaro, managing director, residing at L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

(iv) that there be appointed as Auditor:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), having its registered office at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg;

(v) that the directors and auditors are appointed for a period of six years;

(vi) that the registered office of the Company is at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DELTA ASSET HOLDINGS LIMITED S.A., une société ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore,

ici représentée par M. Jean Schaffner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée dans son assemblée constitutive du 19 juillet 2000; et

2) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), une société ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore,

ici représenté par M. Jean Schaffner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 juillet 2000, par M. Federigo Cannizzaro et M. Jean-Marc Debaty, administrateurs.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société anonyme (les «Statuts») qu'elles forment entre elles.

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme de société anonyme sous la dénomination de DELTA NETWORKS LIMITED S.A. (ci-après la «Société»).

#### **Art. 2. Siège Social**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans les limites de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée de la Société**

La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment, par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des présents Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 22 ci-après.

#### **Art. 4. Objet**

La Société a pour objet d'effectuer toute opération financière, y compris la prise, par voie directe ou indirecte, de participations de quelque forme qu'elles soient, dans toute société de quelque forme qu'elle soit, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de créances, valeurs mobilières ou autres titres quelle que soit leur nature, de ou émis par des organisations et institutions internationales, des Etats souverains, des sociétés publiques ou privées, ou toute autre entité juridique.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération industrielle ou commerciale qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 5. Capital**

Le capital social souscrit est fixé à Euros 31.250,-, représenté par 3.125 actions ordinaires d'une valeur nominale de Euros 10,- chacune.

#### **Art. 6. Actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire et dans les limites de la Loi de 1915.

Un registre des actionnaires porteurs d'actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution d'une assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'article 22 ci-après.

#### **Art. 7. Transfert des Actions**

Le transfert des actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

#### **Art. 8. Assemblée des Actionnaires**

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second mercredi du mois de juillet de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation**

Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts. Chaque action donne droit à une voix.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Conseil d'Administration**

La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement des actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale.

Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et le terme de leurs fonctions. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration nomme un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Les réunions du conseil d'administration seront convoquées par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société, comprenant un ou plusieurs directeurs généraux, des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société.

De telles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir ne sont pas nécessairement administrateurs ou actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par le secrétaire ou par tout directeur à tous les administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, soit par lettre ou télécopie, soit par câble, télégramme ou télex, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, les votes pour et contre une résolution s'équivalent, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire, pourvu qu'elle soit précédée d'une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur pro tempore qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur.

#### **Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration aura les pouvoirs les plus étendus pour déterminer la politique de la Société ainsi que l'exécution de tous les actes de disposition et d'administration de la Société ne dépassant pas l'objet social.

Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations, en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, aux fondés de pouvoir de la Société.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts**

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui serait administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel ou contraire dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel ou contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires qui devra ratifier une telle transaction.

#### **Art. 15. Indemnisation**

La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il est impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

#### **Art. 16. Délégation de Pouvoirs**

Le conseil d'administration peut nommer un administrateur-délégué et, avec l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, un directeur général qui aura pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que pour accomplir tout acte en vue de l'accomplissement de l'objet et la poursuite de l'orientation générale de la Société.

#### **Art. 17. Signature autorisée**

La Société sera engagée, en toute circonstance, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

#### **Art. 18. Commissaire aux Comptes**

Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire aux comptes désigné par les Statuts ou dans les cas prévus par la loi, par un commissaire aux comptes externe et indépendant. Le commissaire statutaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans.

Le commissaire statutaire sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 19. Exercice social**

L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Affectation des Bénéfices**

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %), qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article six ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul et à sa discrétion de la répartition des dividendes quand elle le jugera opportun et conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes pourront être payés en francs luxembourgeois ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la Loi de 1915.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation**

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité auxquelles il est fait référence à l'article 22 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires déterminera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 22. Modifications statutaires**

Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 23. Droit applicable**

Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et en particulier à la Loi de 1915.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2001.

*Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) DELTA ASSET HOLDINGS LIMITED S.A., précitée .....	3.124 actions
2) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), précitée .....	1 action
Total: .....	3.125 actions

Les actions ont toutes été libérées à 100 % par paiement en espèces, de sorte que le montant de Euros 31.250,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces Statuts constitutifs sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent soixante mille six cent vingt-deux (1.260.622,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Les comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille (80.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Les comparantes, précitées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) Le nombre des administrateurs de la Société est fixé à trois;

(ii) Le nombre des commissaires de la Société est fixé à un;

(iii) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

(a) M. Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant à L-8030 Strassen, 93, rue du Kiem;

(b) M. Alexis Kamarowsky, administrateur de société, demeurant à L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden, et

(c) M. Federigo Cannizzaro, administrateur de société, demeurant à L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

(iv) Est appelée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), ayant son siège social à 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg;

(v) Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour un terme de six ans;

(vi) Le siège social est fixé au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 11, case 4. – Reçu 12.606 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(41452/230/537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

### **NESTOR DR. FERDINAND, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

H. R. Luxemburg B 67.850.

Im Jahre zweitausend, den vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l. mit Sitz in L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxembourg, Sektion B unter Nummer 61.201, und hier vertreten durch ihre alleinige Anteilinhaberin die Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, Letztere hier vertreten durch Herrn Dr.rer.pol. Hans W. Ferdinand, Diplom-Kaufmann und Diplom-Volkswirt, wohnhaft in L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes, handelnd auf Grund eines Beschlusses unter Privatschrift vom 22. Juni 1998,

von welchem Beschluss eine Kopie, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, setzt dem Notar Nachfolgendes auseinander:

Die vorgenannte Gesellschaft FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l. ist die alleinige Anteilinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NESTOR DR. FERDINAND, G.m.b.H. mit Sitz in L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxembourg, Sektion B unter Nummer 67.850,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 181 vom 18. März 1999 respektive Nummer 219 vom 30. März 1999.

Als dann ersuchte die Komparentin FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l., vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Die vorgenannte Anteilinhaberin FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l. vertreten wie eingangs erwähnt, tritt alle ihre Anteile ab an die Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, welche dadurch alleinige Gesellschafterin wird und für welche hier anwesend ist und annimmt ihr Vize-Präsident herr Dr. rer.pol. Hans Wilhelm Ferdinand, vorgeannt, handelnd wie eingangs erwähnt.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung zum heutigen Tage.

Die Zessionarin hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihr abgetretenen Anteile.

Sie tritt in alle den vorgeannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Der Komparent Herr Dr. rer.pol. Hans Wilhelm Ferdinand erklärt andurch in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäss dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, dass ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilabtretung vorliegt.

*Preis*

Die gegenwärtige Anteilabtretung fand statt zu dem unter Parteien vereinbarten Gesamtpreis von einem Dollar (1,- USD) den die Zedentin, vertreten wie eingangs erwähnt, bekennt und erklärt vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde von der Zessionarin erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses beschliesst die alleinige Anteilinhaberin Artikel fünf der Statuten abzuändern wie folgt:

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF), welche alle der alleinigen Anteilinhaberin, der Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703 zugeteilt sind.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Kompargent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.W. Ferdinand, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 125S, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 1. August 2000.

P. Decker.

(41645/206/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

**NESTOR DR. FERDINAND, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R. C. Luxembourg B 67.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Decker

(41646/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

**FirstMARK COMMUNICATIONS EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 65.610.

In the year two thousand, on the eighteenth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of FirstMARK COMMUNICATIONS EUROPE, a «société anonyme», having its registered office in L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, registered with the Commercial and Companies' Register of Luxembourg, under section B, number 65 610, incorporated pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, on the 8th of July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 3rd, 1998, number 563. The Articles of Incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Hesperange, on the 15th of June 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 4 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer, being in the chair, who appointed as secretary Mr Marc Prospert, «maître en droit», residing in Bertrange.

The meeting elected as scrutineer Me Jean-Marc Ueberecken, L.M., residing in Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital up to a total amount of three hundred forty-seven thousand six hundred twenty-two US dollars (USD 347,622.-) by the issue of thirty-four thousand eight hundred and sixty-seven (34,867) shares of Series F Convertible Preferred Stock and sixteen thousand five hundred (16,500) shares of Series F-2 Convertible Preferred Stock, each share having a par value of one US dollar and fifty cents (USD 1.50-) with an issue premium of four thousand nine hundred and ninety-eight US dollars and fifty cents (USD 4,998.50-) per share;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Incorporation;

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital up to a total amount of three hundred forty-seven thousand six hundred twenty-two US dollars (USD 347,622.-) by the issue of thirty-four thousand eight hundred and sixty-seven (34,867) shares of Series F Convertible Preferred Stock and sixteen thousand five hundred (16,500) shares of Series F-2 Convertible Preferred Stock, each share having a par value of one US dollar and fifty cents (USD 1.50) with an issue premium of four thousand nine hundred and ninety-eight US dollars and fifty cents (USD 4,998.50) per share.

The new shares of Series F Convertible Preferred Stock and shares of Series F-2 Convertible Preferred Stock have been subscribed as follows:

1- six thousand three hundred and twenty-six (6,326) Series F Convertible Preferred Shares and ten thousand five hundred (10,500) Series F-2 Convertible Preferred Shares have been subscribed by WELSH, CARSON, ANDERSON & STOWS VIII, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

2- forty (40) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by MELKUS PARTNERS, LTD, a company organized and existing under the laws of Tennessee (United States), having its registered offices in Nashville (Tennessee, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on July 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

3- ninety-eight (98) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Patrick J. Welsh, a company director, residing in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 13th, 2000, which will remain attached to the present deed.

4- ninety-eight (98) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Russell L. Carson, company director, residing in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD) 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

5- ninety-eight (98) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Bruce K. Anderson, company director, residing in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

6- eighty-one (81) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Andrew M. Paul, company director, residing in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

7- ninety-eight (98) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Thomas E. McInerney, company director, residing in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

8- fifty-eight (58) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Robert A. Minicucci, company director, residing in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

9- twenty-nine (29) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Anthony J. do Nicola, company director, residing in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

10- twenty-three (23) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Paul B. Queally, company director, residing in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

11- thirty-eight (38) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Lawrence B. Sorrel, company director, residing in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

12- thirteen (13) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Rudolph E. Rupert, company director, residing in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

13- four thousand four hundred and twenty-eight (4,428) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS III, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 12th, 2000 which will remain attached to the present deed.

14- one thousand two hundred and seventeen (1,217) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS III, OFFSHORE, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Cayman, having its registered offices in Georgetown (Grand Cayman, Cayman Islands), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 12th, 2000 which will remain attached to the present deed.

15- two hundred and five (205) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by GOLDMAN, SACHS & CO. VERWALTUNGS G.m.b.H., a «Gesellschaft mit begrenzter Haftung», incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered offices in Berlin (Germany), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 12th, 2000 which will remain attached to the present deed.

16- one hundred (100) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by STONE STREET FUND 2000, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 12th, 2000 which will remain attached to the present deed.

17- fifty (50) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 12th, 2000 which will remain attached to the present deed.

18- six thousand and thirteen (6,013) Series F Convertible Preferred Shares and two thousand five hundred seventy-seven (2,577) Series F-2 Convertible Preferred Shares have been subscribed by ALBERTA (EUROPEAN FUND), L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Province of Alberta (Canada), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

19- nine hundred eighty-seven (987) Series F Convertible Preferred Shares and four hundred twenty-three (423) Series F-2 Convertible Preferred Shares have been subscribed by ALBERTA (1996 FUND), L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Province of Alberta (Canada), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

20- six thousand two hundred and ninety-three (6,293) Series F Convertible Preferred Shares and two thousand six hundred and ninety-seven (2,697) Series F-2 Convertible Preferred Shares have been subscribed by MORGAN STANLEY DEAN WITTER CAPITAL PARTNERS, IV, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

21- five hundred and thirty-five (535) Series F Convertible Preferred Shares and two hundred and thirty (230) Series F-2 Convertible Preferred Shares have been subscribed by MSDW IV 892 INVESTORS, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in Wilmington (Delaware, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

22- one hundred and seventy-two (172) Series F Convertible Preferred Shares and seventy-three (73) Series F-2 Convertible Preferred Shares have been subscribed by MORGAN STANLEY DEAN WITTER CAPITAL INVESTORS, IV, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in Wilmington (Delaware, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

23- one thousand seven hundred (1,700) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by MON-TAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION, S.A., a «société anonyme» incorporated and existing under the laws of France, having its registered office in Paris (France), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 8th, 2000 which will remain attached to the present deed.

24- five hundred (500) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by BNP EUROPE TELECOM AND MEDIA FUND II, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office in Cayman Islands (British West Indies), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 9th, 2000 which will remain attached to the present deed.

25- two hundred and fifty (250) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by FRANCAREP, S.A., a «société anonyme» incorporated and existing under the laws of France, having its registered office in Paris (France), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

26- one hundred (100) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by NATIO VIE DEVELOPEMENT 3, FCPR, a «Fonds Commun de Placement à Risque», incorporated and existing under the laws of France, having its registered office in Paris (France), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 9th, 2000 which will remain attached to the present deed.

27- two thousand six hundred (2,600) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by SANDLER CAPITAL PARTNERS V. L.P., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 16th, 2000 which will remain attached to the present deed.

28- one thousand (1,000) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by SIEMENS SERVICES, INC., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in Wilmington (Delaware, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

29- fifty (50) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by Klaus Laminet, residing in Munich (Germany), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned person is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 13th, 2000 which will remain attached to the present deed.

30- fifty (50) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by THEATRE ACQUISITIONS, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in Wilmington (Delaware, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 14th, 2000 which will remain attached to the present deed.

31- two hundred (200) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by GAP COINVESTMENT PARTNERS II L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in Dover (Delaware, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 12th, 2000 which will remain attached to the present deed.

32- five hundred (500) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by FINANCIAL TRUST COMPANY, INC., a company incorporated and existing under the laws of the United States Virgin Islands, having its registered office in St. Thomas (United States Virgin Islands), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 12th, 2000 which will remain attached to the present deed.

33- fifty-seven (57) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by CREDIT SUISSE FIRST BOSTON FUND INVESTMENTS VI, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 14th, 2000 which will remain attached to the present deed.

34- one hundred and thirty-eight (138) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by CREDIT SUISSE FIRST BOSTON FUND INVESTMENTS VI - SIDE PARTNERSHIPS, L.P., a limited partnership organized and exist-

ing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 14th, 2000 which will remain attached to the present deed.

35- seventy-one (71) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by CREDIT SUISSE FIRST BOSTON FUND INVESTMENTS VI - B (BERMUDA), L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Bermuda, having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 14th, 2000 which will remain attached to the present deed.

36- thirty-six (36) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INVESTMENT PARTNERS VI (BERMUDA), L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Bermuda, having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 14th, 2000 which will remain attached to the present deed.

37- four hundred and fifteen (415) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by FRIED, FRANK, HARRIS, SHRIVER & JACOBSON, a general partnership organized and existing under the laws of the State of New York (United States), having its principal office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on July 14th, 2000 which will remain attached to the present deed.

38 - two hundred (200) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by SHIELD HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office in St. Peter Port (Guernsey, Channel Islands), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a proxy given on June 9th, 2000 which will remain attached to the present deed.

The shares of Series F Convertible Preferred Stock and the shares of Series F-2 Convertible Preferred Stock subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of two hundred fifty-six million eight hundred and thirty-five thousand US dollars (USD 256,835,000.-), representing seventy-seven thousand and fifty US dollars and fifty cents (USD 77,050.50) for the capital and two hundred fifty-six million seven hundred fifty-seven thousand nine hundred forty-nine US dollars and fifty cents (USD 256,757,949.50-) for the issue premium, is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

The existing shareholders expressly declare to renounce to the preferential right of subscription of the existing shareholders.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5.1. of the Articles of Incorporation as follows:

#### «Art. 5. Capital

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at three hundred forty-seven thousand six hundred twenty-two US dollars (USD 347,622.-), consisting of (i) ninety thousand four hundred and sixty-seven (90,467) shares of Common Stock; (ii) ten thousand and fifteen (10,015) of Series A Stock; (iii) two thousand five hundred and twenty-five (2,525) shares of Series B Stock; (iv) eleven thousand and forty-three (11,043) shares of Series C Stock; (v) one thousand one hundred and ninety-eight (1,198) shares of Series E Stock; (vi) ninety-two thousand five hundred (92,500) shares of Series F Stock; and (vii) twenty-four thousand (24,000) shares of Series F-2 Stock; such shares referenced under (i) through (viii) above each having a par value of one US Dollar and fifty cents (USD 1.50).»

There being no further business, the meeting is terminated at 5 p.m.

#### *Valuation*

For all purposes, the present increase of capital is valued together with the issue premium at eleven billion sixty-three million seven hundred thousand and forty-four (11,063,700,044.-) Luxembourg Francs.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FirstMARK COMMUNICATIONS EUROPE, ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3 rue Jean Piret, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 65.610, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 août 1998, numéro 563.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit en date du 15 juin 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer,

qui nomme Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange, comme secrétaire.

L'assemblée élit M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, L.L.M., demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social jusqu'à un montant total de trois cent quarante-sept mille six cent vingt-deux dollars US (USD 347.622,-) par l'émission de trente-quatre mille huit cent soixante-sept (34.867) actions de Classe F et de seize mille cinq cents (16.500) actions de Classe F-2, toutes les actions ayant une valeur nominale de un US dollar et cinquante cents (USD 1,50-) et une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit US dollars et cinquante cents (USD 4.998,50-) par action;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social jusqu'à un montant total de trois cent quarante-sept mille six cent vingt-deux dollars US (USD 347.622,-) par rémission de trente-quatre mille huit cent soixante-sept (34.867) actions de Classe F et de seize mille cinq cents (16.500) actions de Classe F-2, toutes les actions ayant une valeur nominale d'un US dollar et cinquante cents (USD 1,50) et une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit US dollars et cinquante cents (USD 4.998,50) par action;

Les actions de Classe F et de Classe F-2 nouvelles ont été souscrites comme suit:

1- six mille trois cent vingt-six (6.326) actions de Classe F et dix mille cinq cents (10.500) actions de Classe F-2 ont été souscrites par WELSH, CARSON, ANDERSON & STOWE VIII, L.P., une limited partnership de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexé au présent acte.

2- quarante (40) actions de Classe F ont été souscrites par MELKUS PARTNERS, LTD., une société de droit de l'Etat du Tennessee (Etats-Unis), ayant son siège social à Nashville (Tennessee, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2000 et qui restera annexée au présent acte.

3- quatre-vingt-dix-huit (98) actions de Classe F ont été souscrites par Patrick J. Welsh, administrateur, demeurant à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

4- quatre-vingt-dix-huit (98) actions de Classe F ont été souscrites par Russell L. Carson, administrateur, demeurant à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

5- quatre-vingt-dix-huit (98) actions de Classe F ont été souscrites par Bruce K. Anderson, administrateur, demeurant à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

6- quatre-vingt une (81) actions de Classe F ont été souscrites par Andrew M. Paul, administrateur, demeurant à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

7- quatre-vingt-dix-huit (98) actions de Classe F ont été souscrites par Thomas E. McInerney, administrateur, demeurant à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

8- cinquante-huit (58) actions de Classe F ont été souscrites par Robert A. Minicucci, administrateur, demeurant à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

9- vingt-neuf (29) actions de Classe F ont été souscrites par Anthony J. de Nicola, administrateur, demeurant à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

10- vingt-trois (23) actions de Classe F ont été souscrites par Paul B. Queally, administrateur, demeurant à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

11- trente-huit (38) actions de Classe F ont été souscrites par Lawrence B. Sorrel, administrateur, demeurant à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

12- treize (13) actions de Classe F ont été souscrites par Rudolph E. Rupert, administrateur, demeurant à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

13- quatre mille quatre cent vingt-huit (4.428) actions de Classe F ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS III, L.P., une limited partnership de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 12 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

14- mille deux cent dix-sept (1.217) actions de Classe F ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS III, OFF-SHORE, L.P., une limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Georgetown (Grand Caïman, Iles Caïmans), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

15- deux cent cinq (205) actions de Classe F ont été souscrites par GOLDMAN, SACHS & CA. VERWALTUNGS G.m.b.H., une «Gesellschaft mit begrenzter Haftung» de droit allemand, ayant son siège social à Berlin (Allemagne), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

16- cent (100) actions de Classe F ont été souscrites par STONE STREET FUND 2000, L.P., une limited partnership de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 12 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

17- cinquante (50) actions de Classe F ont été souscrites par BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., une limited partnership de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

18- six mille treize (6.013) actions de Classe F et deux mille cinq cent soixante-dix-sept (2.577) Actions de Classe F-2 ont été souscrites par ALBERTA (EUROPEAN FUND), L.P., une limited partnership de droit de la Province d'Alberta (Canada), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

19- neuf cent quatre-vingt-sept (987) actions de Classe F et quatre cent vingt-trois (423) actions de Classe F-2 ont été souscrites par ALBERTA (1996 FUND), L.P., une limited partnership de droit de la Province d'Alberta (Canada), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

20- six mille deux cent quatre-vingt treize (6.293) Actions de Classe F et deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept (2.697) actions de Classe F-2 ont été souscrites par MORGAN STANLEY DEAN WITTER CAPITAL PARTNERS, IV,

L.P., une limited partnership de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

21- cinq cent trente-cinq (535) actions de Classe F et deux cent trente (230) actions de Classe F-2 ont été souscrites par MSDW IV 892 INVESTORS, L.P., une limited partnership de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à Wilmington (Delaware, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

22- cent soixante-douze (172) actions de Classe F et soixante-treize (73) actions de Classe F-2 ont été souscrites par MORGAN STANLEY DEAN WITTER CAPITAL INVESTORS, IV, L.P., une limited partnership de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à Wilmington (Delaware, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

23- mille sept cents (1.700) actions de Classe F ont été souscrites par MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION, S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à Paris (France), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

24- cinq cents (500) actions de Classe F ont été souscrites par BNP EUROPE TELECOM AND MEDIA FUND II, L.P., une limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social dans les Iles Caïmans (British West Indies), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

25- deux cent cinquante (250) actions de Classe F ont été souscrites par FRANCAREP, S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à Paris (France), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

26- cent (100) actions de Classe F ont été souscrites par NATIO VIE DEVELOPPEMENT 3, FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risque de droit français, ayant son siège social à Paris (France), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

27- deux mille six cents (2.600) actions de Classe F ont été souscrites par SANDLER CAPITAL PARTNERS V, L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

28- mille (1.000) actions de Classe F ont été souscrites par SIEMENS SERVICES, INC., une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à Wilmington (Delaware, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

29- cinquante (50) actions de Classe F ont été souscrites par Klaus Laminet, demeurant à Munich (Allemagne), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

30- cinquante (50) actions de Classe F ont été souscrites par THEATRE ACQUISITION, L.L.C., une «limited liability company» de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à Wilmington (Delaware, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

31- deux cents (200) actions de Classe F ont été souscrites par GAP COINVESTMENT PARTNERS II, L.P., une «limited partnership» de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à Dover (Delaware, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

32- cinq cents (500) actions de Classe F ont été souscrites par FINANCIAL TRUST COMPANY, INC., une société de droit des Iles Vierges des Etats-Unis, ayant son siège social à St. Thomas (Iles Vierges des Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2000 qui restera annexée au présent acte.

33- cinquante-sept (57) actions de Classe F ont été souscrites par CREDIT SUISSE FIRST BOSTON FUND INVESTMENTS VI, L.P., une «limited partnership» de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

34- cent trente-huit (138) actions de Classe F ont été souscrites par CREDIT SUISSE FIRST BOSTON FUND INVESTMENTS VI - SIDE PARTNERSHIPS, L.P., une «limited partnership» de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

35- soixante et onze (71) actions de Classe F ont été souscrites par CREDIT SUISSE FIRST BOSTON FUND INVESTMENTS VI - B (BERMUDA), L.P., une «limited partnership» de droit des Bermudes, ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

36- trente-six (36) actions de Classe F ont été souscrites par CREDIT SUISSE FIRST BOSTON FUND INVESTMENTS PARTNERS VI (BERMUDA), L.P., une «limited partnership» de droit des Bermudes, ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

37- quatre cent quinze (415) actions de Classe F ont été souscrites par FRIED, FRANK, HARRIS, SHRIVER & JACOBSON, une «general partnership» de droit de l'Etat de New York (Etats-Unis), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2000 qui restera annexée au présent acte.

38- deux cents (200) actions de Classe F ont été souscrites par SHIELD HOLDINGS (GUERNESEY) LIMITED, une «limited liability company» de droit de Guernesey, ayant son siège social à St. Peter Port (Guernesey, Iles Anglo-Normandes), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

Les actions de Classe F et de Classe F-2 ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante-six millions huit cent trente-cinq mille dollars US (USD 256.835.000,-), représentant soixante-dix-sept mille et cinquante dollars US et cinquante cents (USD 77.050,50-) pour le capital et deux cent cinquante-six millions sept cent cinquante-sept mille neuf cent quarante-neuf dollars US et cinquante cents (USD 256.757.949,50-) à titre de prime d'émission, se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les actionnaires existants déclarent expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

#### *Deuxième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts comme suit:

#### «Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent quarante-sept mille six cent vingt-deux dollars US (USD 347.622,-), consistant en (i) quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-sept (90.467) actions ordinaires; (ii) dix mille quinze (10.015) actions de Classe A; (iii) deux mille cinq cent vingt-cinq (2.525) actions de Classe B; (iv) onze mille quarante-trois (11.043) actions de Classe C; (v) mille cent quatre-vingt-dix-huit (1.198) actions de Classe E; (vi) quatre-vingt-douze mille cinq cents (92.500) actions de classe F; et (vii) vingt-quatre mille (24.000) actions de classe F-2; ces actions mentionnées de (i) à (viii) ci-avant ont chacune une valeur nominale d'un dollar US et cinquante cents (USD 1.50).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est estimée ensemble avec la prime d'émission à onze milliards soixante-trois millions sept cent mille et quarante-quatre (11.063.700.044,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Prosper, J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 125S, fol. 34, case 6. – Reçu 110.773.963 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2000.

A. Schwachtgen.

Le Receveur (signé): J. Muller.

**FirstMARK COMMUNICATIONS EUROPE, Société Anonyme.**

Registered office: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 65.610.

In the year two thousand, on the twenty-first of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of FirstMARK COMMUNICATIONS EUROPE, a «société anonyme», having its registered office in L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, registered with the Commercial and companies' Register of Luxembourg, under section B, number 65.610, incorporated pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, on the 8th of July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August the 3rd, 1998, number 563. The Articles of Incorporation have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 18th of July 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The meeting was opened at 3 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Marner, being in the chair, who appointed as secretary Mr Marc Prospert, «maître en droit», residing in Bertrange.

The meeting elected as scrutineer Me Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital up to a total amount of three hundred fifty-two thousand eight hundred and seventy-two US dollars (USD 352,872.-) by the issue of three thousand five hundred (3,500) shares of Series F Convertible Preferred Stock, each share having a par value of one US dollar and fifty cents (USD 1.50-) with an issue premium of four thousand nine hundred and ninety-eight US dollars and fifty cents (USD 4,998.50-) per share;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Incorporation;

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital up to a total amount of three hundred fifty-two thousand eight hundred and seventy-two US dollars (USD 352,872.-) by the issue of three thousand five hundred (3,500) shares of Series F Convertible Preferred Stock, each share having a par value of one US dollar and fifty cents (USD 1.50-) with an issue premium of four thousand nine hundred and ninety-eight US dollars and fifty cents (USD 4,998.50-) per share.

The new shares of Series F Convertible Preferred Stock have been subscribed as follows:

1- one thousand seven hundred (1,700) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by SUEZ LYONNAISE DES EAUX, S.A., a «société anonyme» incorporated and existing under the laws of France, having its registered office in Nanterre (Hauts-de-Seine, France), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 1 sth, 2000 pursuant to a proxy given on June 9th, 2000 which will remain attached to the present deed.

2- five hundred (500) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by PARANTECH, S.A.S., a société par actions simplifiée en formation under the laws of France, having its registered office in Paris (France), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 9th, 2000 which will remain attached to the present deed.

3- eight hundred (800) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by MERCHANT CAPITAL, INC., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in New York (New York, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 15th, 2000 pursuant to a proxy given on June 14th, 2000 which will remain attached to the present deed.

4- five hundred (500) Series F Convertible Preferred Shares have been subscribed by HTNM, L.L.C., a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office in Wilmington (Delaware, United States), at a price of five thousand US dollars (USD 5,000.-) per share;

The above-mentioned entity is duly represented by Me Jean-Marc Ueberecken, prenamed, by virtue of a power of substitution dated July 1 sth, 2000 pursuant to a proxy given on June 15th, 2000 which will remain attached to the present deed.

The shares of Series F Convertible Preferred Stock subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of seventeen million five hundred thousand US dollars (USD 17,500,000.-), representing five thousand two hundred and fifty US dollars (USD 5,250.-) for the capital and seventeen million four hundred ninety-four thousand seven

hundred fifty US dollars (USD 17.494.750-) for the issue premium, is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

The existing shareholders expressly declare to renounce to the preferential right of subscription of the existing shareholders.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5.1. of the Articles of Incorporation as follows:

**«Art. 5. Capital**

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at three hundred fifty-two thousand eight hundred and seventy-two US dollars (USD 352,872.-), consisting of (i) ninety thousand four hundred and sixty-seven (90,467) shares of Common Stock; (ii) ten thousand and fifteen (10,015) of Series A Stock; (iii) two thousand five hundred and twenty-five (2,525) shares of Series B Stock; (iv) eleven thousand and forty-three (11,043) shares of Series C Stock; (v) one thousand one hundred and ninety-eight (1,198) shares of Series E Stock; (vi) ninety-six thousand (96,000) shares of Series F Stock; and (vii) twenty-four thousand (24,000) shares of Series F-2 Stock; such shares referenced under (i) through (viii) above each having a par value of one US Dollar and fifty cents (USD 1.50).»

There being no further business, the meeting is terminated at 3.30 p.m..

*Valuation*

For all purposes the present increase of capital is valued together with the issue premium at seven hundred sixty-three million one hundred and seventy-five thousand (763,175,000.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with us the notary the present deed.

**Suit la traduction on francals du texte précède:**

L'an deux mille, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FirstMARK COMMUNICATIONS EUROPE, ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3 rue Jean Piret, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 65.610, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 août 1998, numéro 563. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juillet 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous le présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer,

qui nomme Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange, comme secrétaire.

L'assemblée élit M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, LL.M, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social jusqu'à un montant total de trois cent cinquante-deux mille huit cent soixante-douze US dollars (USD 352.872,-), par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions de Classe F, toutes les actions ayant une valeur nominale de un US dollar et cinquante cents (USD 1,50) et une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit US dollars et cinquante cents (USD 4.998,50) par action;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social jusqu'à un montant total de trois cent cinquante-deux mille huit cent soixante-douze US dollars (USD 352.872,-) par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions de Classe F toutes les actions ayant une valeur nominale de un US dollar et cinquante cents (USD 1,50-) et une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit US dollars et cinquante cents (USD 4.998,50-) par action; Les actions de Classe F nouvelles ont été souscrites comme suit:

1- mille sept cents (1.700) actions de Classe F ont été souscrites par SUEZ LYONNAISE DES EAUX, S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à Nanterre (Hauts-de-Seine, France), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 9 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

2- cinq cents (500) actions de Classe F ont été souscrites par PARANTECH, S.A.S., une société par actions simplifiée en formation de droit français, ayant son siège social à Paris (France), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 9 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

3- huit cents (800) actions de Classe F ont été souscrites par MERCHANT CAPITAL, LNC., une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à New York (New York, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 14 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

4- cinq cents (500) actions de Classe F ont été souscrites par HTNM, L.L.C. une «limited liability» company de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à Wilmington (Delaware, Etats-Unis), au prix de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) par action;

La personne susmentionnée est dûment représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Ueberecken, prénommé, en vertu d'un pouvoir de substitution du 15 juillet 2000 sur base d'une procuration donnée le 15 juin 2000 et qui restera annexée au présent acte.

Les actions de Classe F ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de dix-sept millions cinq cent mille US dollars (USD 17.500.000,-), représentant cinq mille deux cent cinquante US dollars (USD 5.250,-) pour le capital et dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante US dollars (USD 17.494.750,-) à titre de prime d'émission se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les actionnaires existants déclarent expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

#### *Deuxième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts comme suit:

#### «Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent cinquante deux mille huit cent soixante-douze US dollars (USD 352.872,-), consistant en (i) quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-sept (90.467) actions ordinaires; (ii) dix mille quinze (10.015) actions de Classe A; (iii) deux mille cinq cent vingt-cinq (2.525) actions de Classe B; (iv) onze mille quarante-trois (11.043) actions de Classe C; (v) mille cent quatre-vingt-dix-huit (1.198) actions de Classe E; (vi) quatre-vingt-seize mille (96.000) actions de classe F; et (vii) vingt-quatre mille (24.000) actions de classe F-2; ces actions mentionnées de (i) à (viii) ci-avant ont chacune une valeur nominale d'un dollar US et cinquante cents (USD 1.50,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est estimée ensemble avec la prime d'émission à sept cent soixante-trois millions cent soixante-quinze mille (763.175.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Prospert, J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 18, case 3. – Reçu 7.539.770 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2000.

A. Schwachtgen.

(42143/230/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

### **FirstMARK COMMUNICATIONS EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 65.610.

Statuts coordonnés suivant les actes n° 841 du 18 juillet 2000 et n° 881 du 21 juillet 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

A. Schwachtgen.

(42144/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

**ONEMORE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an deux mille, le sept juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ONEMORE S.A. avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 20 janvier 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 13041.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Paolo Morabito, demeurant en Italie.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Libération du capital social au montant de LUF 937.500,-.

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence de la somme de huit millions de francs (8.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à neuf millions deux cent cinquante mille francs (9.250.000,-) par la création de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

3) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

4) Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

5) Souscription et libération par la société GLYNDALE INVESTMENTS LTD avec siège social à Tortola (British Virgin Islands), P.O. Box 3.186, Abbott Building Main Street, pour 800 actions.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de libérer le capital social à concurrence de la somme de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs (937.500,-) qui se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il résulte d'une lettre de confirmation, datée du 6 juillet 2000.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de huit millions de francs (8.000.000,-) pour le porter de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à neuf millions deux cent cinquante mille francs (9.250.000,-) par la création de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale ayant pris acte du fait que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription de huit cents (800) actions:

- La société GLYNDALE INVESTMENTS LTD établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town pour huit cents actions (800).

*Souscription*

Ensuite:

La société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town;

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Faber, demeurant à Luxembourg;

déclare souscrire: ..... 800 actions

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de huit millions de francs (8.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Quatrième et dernière résolution*

Suite à la prédite augmentation de capital le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à neuf millions deux cent cinquante mille francs (9.250.000,-), représenté par neuf cent vingt-cinq (925) actions de dix mille francs (10.000,-) chacune».

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à cent cinquante mille francs (150.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Faber, R. Gierenz, P. Morabito, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2000, vol. 851, fol. 48, case 10. – Reçu 80.000 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 juillet 2000.

C. Doerner.

(41656/209/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

---

**ONEMORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2000.

C. Doerner.

(41657/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

---

**EuroSignCard S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 70.978.

Im Jahre zweitausend, den siebten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EuroSignCard S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 70.978 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft EuroSignCard S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 14. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 773 vom 18. Oktober 1999.

Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 15. November 1999, welche im Mémorial C, Nummer 31 vom 11. Januar 2000 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um acht Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Contern, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Manuela Bosquee-Mausen, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Arlon.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Strassen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Tagesordnung hat folgenden Worlaut:

1. Austausch der 1.550 (eintausendfünfhundertfünfzig) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) gegen 15.500 (fünfzehntausendfünfhundert) Aktien der Kategorie A mit einem Nominalwert von je EUR 10,- (zehn Euro); die Aktionäre erhalten 10 (zehn) neue Aktien der Kategorie A im Austausch gegen 1 (eine) alte Aktie.

2. Erhöhung des Kapitals um EUR 77.500,- (siebenundsiebzigtausendfünfhundert Euro) von EUR 155.000,- (einhundertfünfundfünfzigtausend Euro) auf EUR 232.500,- (zweihundertzweiunddreissigtausendfünfhundert Euro), durch die Ausgabe von 7.750 (siebentausendsiebenhundertfünfzig) neuen Aktien der Kategorie B, die zum Nennwert von EUR 10,- (zehn Euro), zuzüglich einer Emissionsprämie von EUR 184,- (einhundertvierundachtzig Euro) pro Aktie, ausgegeben werden, sowie Festlegung ihrer Rechte.

3. Zeichnung und Volleinzahlung der 7.750 (siebentausendsiebenhundertfünfzig) neuen Aktien der Kategorie B durch EuroSignCard Finance 1 S.A.

4. Änderung des 2. Absatzes von Artikel 5 der Satzungen, wo alle Aktien auf den Namen bestimmt sind und nicht in Inhaberaktien umgewandelt werden können.

5. Annullierung der Ermächtigung an den Verwaltungsrat vom 14. Juli 1999, das Kapital auf EUR 5.000.000,- (fünf Millionen Euro) zu erhöhen.

6. Anpassung von Artikel 5 der Satzungen wie folgt:

**Art.5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt Euro zweihundertzweiunddreissigtausendfünfhundert (232.500,- EUR), eingeteilt in fünfzehntausendfünfhundert (15.500) A Aktien und siebentausendsiebenhundertfünfzig (7.750) B Aktien mit einem Nominalwert von je Euro zehn (10,- EUR), die voll eingezahlt wurden.

Die Aktien lauten auf den Namen und können nicht in Inhaberaktien umgewandelt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

7. Einfügung von Artikel 5bis und Artikel 5ter betreffend die Regelung des Vorkaufsrechts wie folgt:

#### **Vorkaufsrecht**

**Art. 5bis.** Das nachstehend beschriebene Vorkaufsrecht findet keine Anwendung im Falle einer Erbfolge und einer Abtretung an einen Ehepartner, einen Aszendenten oder Deszendenten, einen Bruder oder eine Schwester.

Es findet auch keine Anwendung im Falle einer Verschmelzung oder Spaltung eines Aktionärs beziehungsweise im Falle einer Abtretung von Aktien an eine Gesellschaft, welche vom abtretenden Aktionär kontrolliert wird.

Für den Fall des Verkaufs, des Tauschs oder einer anderweitigen Abtretung einer Aktie durch einen Aktionär stehen jedoch den übrigen Aktionären das nachstehend beschriebene Vorkaufsrecht zu.

Das Vorkaufsrecht steht den Vorkaufsberechtigten anteilmässig zu ihrer Beteiligung in der Gesellschaft zu.

Soweit ein Vorkaufsberechtigter von seinem Vorkaufsrecht nicht oder nicht fristgerecht Gebrauch macht, wird dieses den übrigen Vorkaufsberechtigten anteilmässig zu ihrer Beteiligung in der Gesellschaft übertragen.

Der Verkäufer hat den Inhalt des Vertrages, welchen er mit dem potentiellen Käufer abzuschliessen gedenkt, unverzüglich sämtlichen Vorkaufsberechtigten schriftlich und per Einschreiben mitzuteilen.

Das Vorkaufsrecht kann nur bis zum Ablauf einer Frist von einem Monat seit Empfang dieser Mitteilung und durch eine schriftliche Erklärung gegenüber dem Verkäufer ausgeübt werden.

Ein Vorkaufsberechtigter kann sein Vorkaufsrecht nur hinsichtlich des gesamten ihm gemäss Absatz 4 des gegenwärtigen Artikels von vornherein zustehenden und ihm nach Absatz 5 des gegenwärtigen Artikels zuwachsenden Anteiles ausüben.

Falls mehrere Aktionäre ihr Vorkaufsrecht ausüben, sind die zum Verkauf stehenden Aktien entsprechend zu teilen.

Nicht teilbare Spitzenbeträge einer Aktie stehen demjenigen Vorkaufsberechtigten zu, der sein Vorkaufsrecht als erster ausgeübt hat.

Falls das Vorkaufsrecht fristgemäss ausgeübt wurde, und falls der Verkäufer und der Vorkaufsberechtigte keine Einigung betreffend den Preis der Aktien erlangen können, wird der Verkaufspreis bindend und in letzter Instanz für die Parteien durch einen Gutachter bestimmt werden.

Dieser Gutachter wird im gegenseitigen Einverständnis bestellt werden. Sollte keine Einigung betreffend die Identität des Gutachters erlangt werden können, wird der Gutachter durch einen Entscheid des Präsidenten des Bezirksgerichtes Luxemburg, auf Antrag einer der Parteien, bestellt werden.

Falls das Vorkaufsrecht nicht oder nicht fristgemäss ausgeübt wird, kann der Verkäufer den angestrebten Verkaufsvertrag, zu den Bedingungen welche den Vorkaufsberechtigten mitgeteilt wurden, abschliessen.

**Art. 5ter.** Falls ein Aktionär Aktien einer anderen Kategorie erwirbt, so müssen diese Aktien in Aktien der Kategorie welche er schon besitzt, umgewandelt werden.

8. Ernennung der fünf aktuellen Verwaltungsratsmitglieder zu A-Verwaltungsratsmitgliedern.

9. Erhöhung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von fünf auf sieben, sowie Ernennung der zwei folgenden neuen Verwaltungsratsmitglieder zu B-Verwaltungsratsmitgliedern:

1. Herr Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg.

2. EuroSignCard Finance 1 S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg.

10. Änderung von Art. 6 der Satzungen wie folgt:

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von sieben Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder erfolgt wie folgt:

- fünf Verwaltungsratsmitglieder (A-Verwaltungsratsmitglieder) werden aus einer Kandidatenliste der A Aktionäre bestellt, und

- zwei Verwaltungsratsmitglieder (B-Verwaltungsratsmitglieder) werden aus einer Kandidatenliste der B Aktionäre bestellt.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

11. Ermächtigung an den Verwaltungsrat, einem oder mehreren Mitgliedern die tägliche Geschäftsführung zu übertragen.

12. Änderung von Artikel 11 der Satzung wie folgt:

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, oder einem Management Board seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

13. Änderung von Artikel 12 der Satzungen wie folgt:

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Verwaltungsratsmitglied und einem B Verwaltungsratsmitglied oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Austausch der eintausendfünfhundertfünfzig (1.550) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR) gegen fünfzehntausendfünfhundert (15.500) Aktien der Kategorie A mit einem Nominalwert von je zehn Euro (10,- EUR). Die Aktionäre erhalten zehn (10) neue Aktien der Kategorie A im Austausch gegen eine (1) alte Aktie.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital um siebenundsiebzigtausendfünfhundert Euro (77.500,- EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertfünfundfünfzigtausend Euro (155.000,- EUR) auf zweihundertzweihundertdreissigtausendfünfhundert Euro (232.500,- EUR) zu erhöhen, durch Ausgabe von siebentausendsiebenhundertfünfzig (7.750) neuen Aktien der Kategorie B, die zum Nennwert von zehn Euro (10,- EUR), zuzüglich einer Emissionsprämie von einhundertvierundachtzig Euro (184,- EUR) pro Aktie ausgegeben werden. Die neuen Aktien haben die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien.

*Zeichnung und Einzahlung*

Die siebentausendsiebenhundertfünfzig (7.750) neuen Aktien der Kategorie B werden durch EuroSignCard Finance 1 S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, gezeichnet.

Die so gezeichneten Aktien wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einer Million fünfhundertdreitausendfünfhundert Euro (1.503.500,- EUR), bestehend aus siebenundsiebzigtausendfünfhundert Euro (77.500,- EUR) für das Kapital und einer Million vierhundertsechszwanzigtausend (1.426.000,- EUR) für die Emissionsprämie, der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den zweiten Absatz von Artikel 5 der Satzungen, wo alle Aktien auf den Namen bestimmt sind und nicht in Inhaberaktien umgewandelt werden können, abzuändern.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Ermächtigung an den Verwaltungsrat vom 14. Juli 1999, das Kapital auf fünf Millionen Euro (5.000.000,- EUR) zu erhöhen, zu annullieren.

*Fünfter Beschluss*

Aufgrund der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 5 der Satzung wie folgt abgeändert:

«Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt Euro zweihundertzweihundertdreissigtausendfünfhundert (232.500,- EUR), eingeteilt in fünfzehntausendfünfhundert (15.500) A-Aktien und siebentausendsiebenhundertfünfzig (7.750) B-Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (10,- EUR), die voll eingezahlt wurden.

Die Aktien lauten auf den Namen und können nicht in Inhaberaktien umgewandelt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.»

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Einfügung von Artikel 5bis und Artikel 5ter betreffend die Regelung des Vorkaufsrechts, welche wie folgt lauten:

«**Art. 5bis.** Das nachstehend beschriebene Vorkaufsrecht findet keine Anwendung im Falle einer Erbfolge und einer Abtretung an einen Ehepartner, einen Aszendenten oder Deszendenten, einen Bruder oder eine Schwester.

Es findet auch keine Anwendung im Falle einer Verschmelzung oder Spaltung eines Aktionärs, falls dieser eine Gesellschaft ist, beziehungsweise im Falle einer Abtretung von Aktien an eine Gesellschaft, welche vom abtretenden Aktionär kontrolliert wird.

Für den Fall des Verkaufs, des Tauschs oder einer anderweitigen Abtretung einer Aktie durch einen Aktionär stehen jedoch den übrigen Aktionären das nachstehend beschriebene Vorkaufsrecht zu.

Das Vorkaufsrecht steht den Vorkaufsberechtigten anteilmässig zu ihrer Beteiligung in der Gesellschaft zu.

Soweit ein Vorkaufsberechtigter von seinem Vorkaufsrecht nicht oder nicht fristgerecht Gebrauch macht, wird dieses den übrigen Vorkaufsberechtigten anteilmässig zu ihrer Beteiligung in der Gesellschaft übertragen.

Der Verkäufer hat den Inhalt des Vertrages, welchen er mit dem potentiellen Käufer abzuschliessen gedenkt, unverzüglich sämtlichen Vorkaufsberechtigten schriftlich und per Einschreiben mitzuteilen.

Das Vorkaufsrecht kann nur bis zum Ablauf einer Frist von einem Monat seit Empfang dieser Mitteilung und durch eine schriftliche Erklärung gegenüber dem Verkäufer ausgeübt werden.

Ein Vorkaufsberechtigter kann sein Vorkaufsrecht nur hinsichtlich des gesamten ihm gemäss Absatz 4 des gegenwärtigen Artikels von vornherein zustehenden und ihm nach Absatz 5 des gegenwärtigen Artikels übertragenen Anteiles ausüben.

Falls mehrere Aktionäre ihr Vorkaufsrecht ausüben, sind die zum Verkauf stehenden Aktien entsprechend zu teilen.

Nicht teilbare Spitzenbeträge einer Aktie stehen demjenigen Vorkaufsberechtigten zu, der sein Vorkaufsrecht als erster ausgeübt hat.

Falls das Vorkaufsrecht fristgemäss ausgeübt wurde, und falls der Verkäufer und der Vorkaufsberechtigte keine Einigung betreffend den Preis der Aktien erlangen können, wird der Verkaufspreis bindend und in letzter Instanz für die Parteien durch einen Gutachter bestimmt werden.

Dieser Gutachter wird im gegenseitigen Einverständnis bestellt werden. Sollte keine Einigung betreffend die Identität des Gutachters erlangt werden können, wird der Gutachter durch einen Entscheid des Präsidenten des Bezirksgerichtes Luxemburg, auf Antrag einer der Parteien, bestellt werden.

Falls das Vorkaufsrecht nicht oder nicht fristgemäss ausgeübt wird, kann der Verkäufer den angestrebten Verkaufsvertrag, zu den Bedingungen, welche den Vorkaufsberechtigten mitgeteilt wurden, abschliessen.

**Art. 5ter.** Falls ein Aktionär Aktien einer anderen Kategorie erwirbt, so müssen diese Aktien in Aktien der Kategorie, welche er schon besitzt, umgewandelt werden.»

*Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass die fünf aktuellen Verwaltungsratsmitglieder als A-Verwaltungsratsmitglieder bezeichnet werden.

*Achter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von fünf auf sieben zu erhöhen. Die zwei neuen Verwaltungsratsmitglieder, welche zu B-Verwaltungsratsmitgliedern ernannt werden, sind:

1. Herr Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg.
2. EuroSignCard Finance 1 S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg.

Ihr Mandat endet mit der jährlichen ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2001.

*Neunter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses werden Artikel 6, 11 und 12 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von sieben Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder erfolgt wie folgt:

- fünf Verwaltungsratsmitglieder (A-Verwaltungsratsmitglieder) werden aus einer Kandidatenliste der A-Aktionäre bestellt, und
- zwei Verwaltungsratsmitglieder (B-Verwaltungsratsmitglieder) werden aus einer Kandidatenliste der B-Aktionäre bestellt.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.»

«**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, oder einem Management Board seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.»

«**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem A-Verwaltungsratsmitglied und einem B-Verwaltungsratsmitglied oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.»

*Zehnter Beschluss*

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung einem oder mehreren Mitgliedern zu übertragen.

*Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich schätzungsweise auf siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (750.000,- LUF).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Seil, M. Bosquee-Mausen, P. Lentz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 125S, fol. 19, case 11. – Reçu 606.510 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juli 2000.

F. Baden.

(41830/200/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**EuroSignCard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 70.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 août 2000.

F. Baden.

(41831/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**SIPEM S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 14.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000, vol. 540, fol. 57, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2000.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

(41679/307/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

---

**SOCAMIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 54.322.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie de circulaires, et ce sur base de l'article 8 des statuts, que:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange, a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Le Monnier, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000, vol. 540, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41685/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

---

**CARTRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxembourg, 4, Allée Léopold Goebel.  
H. R. Luxemburg B 49.039.

*Protokoll der Generalversammlung gehalten am 1. Juni 2000*

Anwesend: Verheijen, Constant, wohnhaft: Gent (Belgien) Ottergemsesteenweg 629 Stichting Bedrijfsbeheer Maasland Gesellschaft nach niederländischem Recht niedergelassen in Roermond (NL), St. Odgerusstraat 3/21, vertreten durch ihre Geschäftsführer: Verheijen, Constant.

**Art. 1. Eröffnung**

Die Versammlung wird geöffnet und gleichzeitig wird festgestellt, dass alle Aktionäre anwesend sind.

**Art. 2. Kündigung des Geschäftsführers**

Der heutige Geschäftsführer, Herr André Nuits, hat schriftlich seine Kündigung eingereicht.

Diese Kündigung wird von der Versammlung akzeptiert mit sofortiger Wirkung.

**Art. 3. Ernennung des Geschäftsführers**

Als neuer Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Verheijen, Constant, wohnhaft in Gent, Belgien, Ottergemsesteenweg 629. Der Herr Verheijen wird sein Amt am 1. Juni 2000 treten und wird ernannt für 6 Jahre.

**Art. 4. Generalversammlung**

Als neues Datum für die Generalversammlung wird der 31. Dezember 2000 festgelegt.

**Art. 5.**

Der Versammlung wird um 20.00 Uhr geschlossen.

Luxemburg, den 1. Juni 2000.

STICHTING BEDRIJFSBEHEER MAASLAND

C. Verheijen

*Geschäftsführer*

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(42693/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

---

**ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 56.168.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 juin 2000*

1. Le bénéfice disponible est réparti comme suit, conformément aux propositions du Conseil d'Administration:

Bénéfice disponible au 31 mars 2000 . . . . .	787.995,- CHF
Attribution à la réserve légale . . . . .	- 15.000,- CHF
Report à nouveau. . . . .	<u>772.995,- CHF</u>

2. Les administrateurs sortants et rééligibles:

Monsieur Hans-Peter Jenni, Paphos, Chypre,  
Monsieur Alain Mayor, Romanel-sur-Morges, Suisse,

sont rappelés à leurs fonctions pour un nouveau terme d'un an.

Madame Mzia Totladze, Tbilissi Géorgie, proposée en remplacement de Monsieur Christian Stiefel, démissionnaire, est élue, à l'unanimité, comme nouveau membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux, pour un terme d'un an.

Le commissaire aux comptes sortant et rééligible, MULTIFIDUCIAIRE LEMAN S.A., est rappelé à ses fonctions pour une nouvelle période d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2001.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

*Pour ANDAVA HOLDING S.A.*

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41754/771/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 56.168.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

*Pour ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme*

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

(41755/771/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**BEFOR, Société Anonyme Holding.  
(anc. BYDIX, Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R.C. Luxembourg B 63.010.

L'an deux mille, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BYDIX, avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.010.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de BYDIX en BEFOR.
2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
3. Changement de la monnaie d'expression du capital social de manière à ce que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquan-

te) actions sans désignation de valeur nominale, soit remplacé par un capital social nominal de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois euros et trente et un cents) en vue de le porter de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) sans création d'actions nouvelles.

5. Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) en vue de le porter de EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) à EUR 62.500,- (soixante deux mille cinq cents euros) par la création de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Attribution gratuite des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles aux actionnaires en proportion de leurs droits actuels et fixation de la date à partir de laquelle les nouvelles actions jouissent des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

6. Suppression de l'actuel capital autorisé et remplacement par un capital autorisé de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros), représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale.

7. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BEFOR. »

8. Modification de l'article 5 alinéas 1, 4 et 6 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** «Le capital souscrit est fixé à EUR 62.500,- (soixante deux mille cinq cents euros), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

**Alinéa 2.**

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) qui sera représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

**Alinéa 6.**

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juillet 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de BYDIX en BEFOR et en conséquence de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BEFOR.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro de manière à ce que le capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale soit remplacé par un capital social nominal de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf euroscentimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent soixante-trois euros et trente et un euroscentimes (EUR 263,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf euroscentimes (30.986,69) à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), par incorporation au capital dudit montant de deux cent soixante-trois euros et trente et un euroscentimes (EUR 263,31) à prélever sur les bénéfices reportés, le nombre d'actions restant inchangé, sans désignation de valeur nominale.

L'existence de ces bénéfices reportés a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1999 et de la décision d'affectation des résultats prise par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2000 ayant approuvé les comptes annuels.

Il résulte d'un certificat émis par la société que les bénéfices reportés n'ont pas été distribués ni entamés par des résultats négatifs à ce jour.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), par incorporation au capital dudit montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) à prélever sur les bénéfices reportés, par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'attribuer gratuitement les mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles aux actionnaires en proportion de leurs droits actuels et de fixer la date à partir de laquelle les nouvelles actions jouissent de mêmes droits et avantages que les actions existantes au 17 juillet 2000.

L'existence du bénéfice reporté résulte du bilan, de la décision d'affectation et du certificat prérelatés à la quatrième résolution.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé actuel et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-), représenté par cent vingt mille (120.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1<sup>er</sup>, 4 et 6 de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

**Alinéa 1<sup>er</sup>:**

«Le capital souscrit est fixé à soixante deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

**Alinéa 4:**

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions euros (EUR 3.000.000,-), qui sera représenté par cent vingt mille (120.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

**Alinéa 6:**

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juillet 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J. Cardi, L. Heiliger, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 125S, fol. 29, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

R. Neuman.

(41765/226/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**BEFOR, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C. Luxembourg B 63.010.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41766/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**DELTA-GALIL LUXEMBOURG LTD, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 20.601.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 35, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Arnon Tiberg, general manager, MBA in economy, Israël;
- Monsieur Aviram Lahav, chief financial officer, Israël;
- Monsieur Yehuda Raschal, managing director, Londres.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Signature

(41798/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HRO 12 HOLDINGS, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.329.

In the year two thousand, on the twentieth of July.

Before Us, Maître Martin Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

1) TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, a trust whose administrative office is at Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR, (Channel Islands), here represented by Mr Timothy Carden, chief financial officer, residing in New York (USA), by virtue of a proxy given in St Helier, Jersey, on 19th July, 2000.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

2) HB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office in 44 Brattle Street, 5th floor, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA), here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the General Partner of HB INSTITUTIONAL, Limited Partnership;

3) PB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office in 44 Brattle Street, 5th floor, Cambridge, Massachusetts, here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the General Partner of PB INSTITUTIONAL, Limited Partnership;

4) YB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office in 44 Brattle Street, 5th floor, Cambridge, Massachusetts, here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the General Partner of YB INSTITUTIONAL, Limited Partnership;

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I, a company with its registered office in 44 Brattle Street, 5th floor, Cambridge, Massachusetts, here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the General Partner of BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I.

Such proxy holders acting as described hereabove, has requested the notary to state that:

The appearing party sub 1) is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of HRO 12 HOLDINGS, S.à r.l., R.C. B Number 76.329, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 13th June 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros, represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each, divided into five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

The agenda is worded as follows:

- 1) Change of the denomination of the Company into RIVES DE BERCY TE, S.à r.l.  
Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.
- 2) Acceptance of different transfers of shares of the Company.
- 3) Appointment of a third manager.

- 4) Change of the power of signature.  
5) Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The denomination of the Company is changed into RIVES DE BERCY TE, S.à r.l.

As a consequence Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The company exists under the name of RIVES DE BERCY TE, S.à r.l.»

*Second resolution*

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers two hundred and thirty-three point fifty (233.50) shares it owns in the company to HB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, prenamed, here represented, for a price of five thousand eight hundred and thirty-seven point fifty (5,837.50) euros, of which it gives receipt in full.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers one hundred and twenty-three point sixty (123.60) shares it owns in the company to PB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, prenamed, here represented, for a price of three thousand ninety (3,090.-) euros, of which it gives receipt in full.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers seventy-five point ninety-five (75.95) shares it owns in the company to YB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, prenamed, here represented, for a price of one thousand eight hundred and ninety-eight point seventy-five (1,898.75) euros, of which it gives receipt in full.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers sixty-six point ninety-five (66.95) shares it owns in the company to BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I, prenamed, here represented, for a price of one thousand six hundred and seventy-three point seventy-five (1,673.75) euros, of which it gives receipt in full.

These transfers have been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the company by its present managers HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royalb and Mr David Harvey, company director, residing in 2B Gardiners Road, Gibraltar. Following these transfers, the shares are divided as follows:

1) HB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., prenamed,	
forty-six point seventy A shares . . . . .	46.70
forty-six point seventy B shares . . . . .	46.70
forty-six point seventy C shares . . . . .	46.70
forty-six point seventy D shares . . . . .	46.70
forty-six point seventy E shares . . . . .	46.70
2) PB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., prenamed,	
twenty-four point seventy-two A shares . . . . .	24.72
twenty-four point seventy-two B shares . . . . .	24.72
twenty-four point seventy-two C shares . . . . .	24.72
twenty-four point seventy-two D shares . . . . .	24.72
twenty-four point seventy-two E shares . . . . .	24.72
3) YB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., prenamed,	
fifteen point nineteen A shares . . . . .	15.19
fifteen point nineteen B shares . . . . .	15.19
fifteen point nineteen C shares . . . . .	15.19
fifteen point nineteen D shares . . . . .	15.19
fifteen point nineteen E shares . . . . .	15.19
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., prenamed,	
thirteen point thirty-nine A shares . . . . .	13.39
thirteen point thirty-nine B shares . . . . .	13.39
thirteen point thirty-nine C shares . . . . .	13.39
thirteen point thirty-nine D shares . . . . .	13.39
thirteen point thirty-nine E shares . . . . .	13.39
Total: five hundred shares . . . . .	500.00

*Third resolution*

Mr Joseph El Gammal, economist, residing in L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen, is appointed as third manager of the Company.

The Company is validly bound by the joint signatures of any two managers.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City.

On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatories of the appearing parties, said mandatories signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt juillet.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, un trust avec siège administratif à Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR (CHANNEL ISLANDS), ici représenté par Monsieur Timothy Carden, «chief financial officer», demeurant à New York (USA), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Helier, Jersey, le 19 juillet 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps;

2) HB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5<sup>ème</sup> étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA), ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the General Partner of HB INSTITUTIONAL, Limited Partnership;

3) PB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5<sup>ème</sup> étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA), ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the General Partner of PB INSTITUTIONAL, Limited Partnership;

4) YB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5<sup>ème</sup> étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA), ici représentée par Monsieur Mr Thomas Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the General Partner of YB INSTITUTIONAL, Limited Partnership;

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, LP. I, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5<sup>ème</sup> étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA), ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the General Partner of BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I.

Ces mandataires, agissant comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Le comparant sub 1) est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de HRO 12 HOLDINGS, S.à r.l., R.C. B Numéro 76.329, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination de la Société en RIVES DE BERCY TE, S.à r.l.

Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2) Acceptation de différents transferts de parts sociales de la Société.

3) Nomination d'un troisième gérant.

4) Changement du pouvoir de signature.

5) Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

La dénomination de la Société est changée en RIVES DE BERCY TE, S.à r.l.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de RIVES DE BERCY TE, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède deux cent trente-trois virgule cinquante (233,50) parts sociales qu'elle possède dans la société à HB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de cinq mille huit cent trente-sept virgule cinquante (5.837,50) euros, ce dont quittance.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède cent vingt-trois virgule soixante (123,60) parts sociales qu'elle possède dans la société à PB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de trois mille quatre-vingt-dix (3.090,-) euros, ce dont quittance.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède soixante-quinze virgule quatre-vingt-quinze (75,95) parts sociales qu'elle possède dans la société à YB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de mille huit cent quatre-vingt-dix-huit virgule soixante-quinze (1.898,75) euros, ce dont quittance.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède soixante-six virgule quatre-vingt-quinze (66,95) parts sociales qu'elle possède dans la société à BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I, préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de mille six cent soixante-treize virgule soixante-quinze (1.673,75) euros, ce dont quittance.

Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par ses gérants HALSEY, S.à r.l., une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, demeurant au 2B Gardiners Road, Gibraltar.

Suite à ces transferts la répartition des parts est la suivante:

1) HB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., préqualifiée,	
quarante-six virgule soixante-dix parts sociales A . . . . .	46,70
quarante-six virgule soixante-dix parts sociales B . . . . .	46,70
quarante-six virgule soixante-dix parts sociales C . . . . .	46,70
quarante-six virgule soixante-dix parts sociales D . . . . .	46,70
quarante-six virgule soixante-dix parts sociales E . . . . .	46,70
2) PB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., préqualifiée,	
vingt-quatre virgule soixante-douze parts sociales A . . . . .	24,72
vingt-quatre virgule soixante-douze parts sociales B . . . . .	24,72
vingt-quatre virgule soixante-douze parts sociales C . . . . .	24,72
vingt-quatre virgule soixante-douze parts sociales D . . . . .	24,72
vingt-quatre virgule soixante-douze parts sociales E . . . . .	24,72
3) VB INSTITUTIONAL, Limited Partnership, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., préqualifiée	
quinze virgule dix-neuf parts sociales A . . . . .	15,19
quinze virgule dix-neuf parts sociales B . . . . .	15,19
quinze virgule dix-neuf parts sociales C . . . . .	15,19
quinze virgule dix-neuf parts sociales D . . . . .	15,19
quinze virgule dix-neuf parts sociales E . . . . .	15,19
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., préqualifiée	
treize virgule trente-neuf parts sociales A . . . . .	13,39
treize virgule trente-neuf parts sociales B . . . . .	13,39
treize virgule trente-neuf parts sociales C . . . . .	13,39
treize virgule trente-neuf parts sociales D . . . . .	13,39
treize virgule trente-neuf parts sociales E . . . . .	13,39
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500,00

#### Troisième résolution

Monsieur Joseph El Gammal, économiste, demeurant à L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen, est nommé comme troisième gérant de la Société.

La Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Carden, T. W. Blumenthal, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000 2000, vol. 6CS, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(41887/230/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

#### **RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. HRO 12 HOLDINGS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.329.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 872 du 20 juillet 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

A. Schwachtgen.

(41888/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**E-CBFD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 mai 2000 après en avoir été autorisé par une assemblée générale extraordinaire du même jour*

«Pour toutes les opérations techniques, la société est engagée soit par la signature unique de Monsieur Carlo Hensgen, soit par la signature de deux administrateurs dont l'un doit obligatoirement être Monsieur Carlo Hensgen.

En ce qui concerne les opérations administratives, la société est engagée par la signature individuelle d'un des administrateurs.»

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour réquisition

E-CBFD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41804/771/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**FIDUCIAIRE CENTRALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 57.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour la FIDUCIAIRE CENTRALE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(41843/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**GESTION RTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 46.442.

La version des statuts coordonnés du 23 juin 1999 a été enregistrée à Luxembourg, vol. 538, fol. 29, case 11 et a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESTION RTA S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(42762/032/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

**GESTION RTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 46.442.

*Extrait de l'assemblée extraordinaire tenue à Luxembourg, le 23 juin 1999*

- L'assemblée générale décide de modifier la devise du capital de LUF en Euro.

- L'assemblée décide de modifier l'article 5.

L'article 5 sera lu comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-treize Euros (123.946,76 EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions toutes entièrement libérées.

- L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale de mille francs luxembourgeois par action.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESTION RTA S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(42761/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

**FINTRAG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 22.298.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2000.

*Pour FINTRAG S.A., Société Anonyme Holding*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(41844/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**FLORIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 38.559.

Acte constitutif publié à la page 7189 du Mémorial C n° 150 du 17 avril 1992.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Signatures

(41845/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**G. & C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 71.006.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2000*

1. L'assemblée a approuvé le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1999 et a décidé de reporter à nouveau la perte de 52.575,59 EUR.

2. Ont été élus administrateurs pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000:

- Monsieur Claude Arend, cadre de banque e.r., demeurant au 43, rue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm;
- Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant au 153, Dufourstrasse, CH-2502 Biel;
- Monsieur Stefano Cagliari, architecte, demeurant Via Vivaio 6, I-20122 Milan.

A été élue commissaire aux comptes pour la même période:

- HRT REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprise, 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2000.

*Pour G. & C. S.A.*

Signature

(41860/771/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---